

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 4 (1859)  
**Heft:** 17

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

finissent seulement leur temps. Nous sommes logés dans six grandes casernes parallèles et séparées par de beaux jardins que nous cultivons nous-mêmes et qui nous sont aussi utiles qu'agréables.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les troupes qui prendront part au rassemblement d'Aarberg, du 12 au 22 septembre, se composent de : 2 compagnies de guides, 6 compagnies de dragons, 3 batteries d'artillerie, dont une de canons de 12 et d'obusiers de 24, 6 compagnies de carabiniers, 2 compagnies du génie et 7  $\frac{1}{2}$  bataillons d'infanterie. Les troupes formeront trois brigades d'infanterie, une brigade d'artillerie et une brigade de cavalerie.

Le *Militair Wekblad*, de Breda, rapporte qu'une grande partie des soldats récemment licenciés des régiments de Naples s'engagent pour les Indes hollandaises, et que dans ce but des recruteurs les attendent à leur arrivée à Genève.

La *Gazette de Lausanne* publie une déclaration de vingt anciens officiers au service étranger, en résidence dans le canton, qui déclarent s'associer à la lettre du colonel Ziegler relative aux débats qui ont eu lieu dans les Chambres fédérales à l'occasion de la loi sur le recrutement pour l'étranger, et déclarent, en outre, qu'ils envisagent les termes injurieux dont certains orateurs de l'Assemblée fédérale se sont servis à l'abri de leur mandat de député, comme un lâche abus des franchises parlementaires. Des officiers de Berne, des Grisons et de Fribourg ont fait aussi une déclaration semblable.

**Bâle-Ville.** — Le 9 août, le corps des cadets a fait une excursion en uniforme et en armes, a campé, bivouaqué, dîné en rase campagne et fait une longue promenade militaire. Il était accompagné d'une foule nombreuse et sympathique, joyeuse de la tenue martiale de ces jeunes gens s'habituant dès leur jeunesse au maniement des armes et à la fatigue, pour se rendre capables de défendre le pays si jamais il était attaqué ! Il serait bien à désirer qu'enfin l'on imitât, dans la Suisse française, l'exemple qui nous est donné par nos confédérés de la Suisse allemande, et qu'on apportât un peu plus de sérieux à l'organisation et à l'instruction militaire des élèves de nos écoles.

**Vaud.** — Mercredi 17 août a eu lieu à Lausanne l'inspection de la landwehr, infanterie et carabiniers, des deux sections du 3<sup>e</sup> arrondissement. L'effectif réuni sur la place d'armes de Montbènon formait environ 1,400 hommes, presque tous en tenue de soldat d'élite et manœuvrant avec une précision remarquable. L'inspection des deux bataillons a été faite par M. le colonel *Kern*, accompagné de M. l'inspecteur général des milices et de deux adjudants, MM. les capitaines Tronchin et Grand. Dans les autres arrondissements du canton l'inspection présente aussi des résultats très-satisfaisants.

— Dans sa séance du 27 juillet 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Carrard*, Pierre-Daniel, à Poliez-Pittet, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement ; — *Campart*, Ch., à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement, et *Per-russel*, George, à Romanelle, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 1 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 2 août, M. *Gaulis*, Eugène, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Le 5, M. *Piquet*, John-César, au Chenit, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 1 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 12, MM. *Nicole*, Charles, au Chenit, capitaine de mousquetaires n<sup>o</sup> 5 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement ; — *Crausaz*, Frédéric, à Trey, second sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 8<sup>e</sup> arrondissement ; — *Kamelet*, Paul, à Crise, second sous-lieutenant de carabiniers n<sup>o</sup> 1 de réserve, arrond. nos 1 et 2. — Le 16, MM. *Burnand*, Charles, à Moudon, commandant du bataillon d'élite du 4<sup>e</sup> arrondissement, — et *Mendin*, Adolphe, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 1 de réserve du 2<sup>e</sup> arrondissement. — Le 20, MM. *Chausson*, Frédéric, à Aigle, capitaine de grenadiers d'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement ; — *Borgcaud*, Eugène, à Pully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 4 d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — *Thuillard*, Pierre, à Froideville, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 2 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement, — et *Rey-mond*, David-Auguste, au Solliat, second sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement.

**Belgique.** — Le projet de fortification d'Anvers a passé à la Chambre des députés à la majorité de 58 voix contre 43 et après une discussion des plus vives. MM. le général *Chazal*, ministre de la guerre; *Rogier*, ministre de l'intérieur; *Frère*, ministre des finances; *Orts*, ont été les principaux orateurs du projet. MM. *Damortier*, *Goblet* et surtout *Guillery* ont été les plus rudes jouteurs de l'opposition. — Ce qui a fait l'intérêt principal du débat, c'est la question de politique internationale qui s'y rattache. Il s'agissait, en somme, de savoir contre qui la Belgique veut essentiellement se mettre en garde, et de qui elle attend du secours. Or le choix d'Anvers comme forteresse centrale, comme pivot principal de défense, tranche la question, quoiqu'on en ait dit, au profit de l'Angleterre contre la France. Du reste un des députés de la majorité, M. Hymans, qui paraît jouer quelquefois dans la Chambre le rôle d'enfant terrible, l'a dit très naïvement en ces termes :

« Si j'entre dans le fond de la discussion, je vois, indépendamment des questions stratégiques, une cause politique pour placer le refuge de l'armée à Anvers : c'est que l'Angleterre n'a jamais attaqué la Belgique, que toutes ses sympathies sont pour les gouvernements libres, qu'elle a fait une propagande dans ce sens en Hollande, en Suisse, en Sardaigne, et qu'en plaçant là le lieu de refuge, la Belgique sera plus près de sa véritable alliée. La Belgique a intérêt à ce que ce ne soit pas la politique de la France qui prévaille sur celle de l'Angleterre. »

Cela étant, on comprend assez la mauvaise humeur que la présentation de la loi a suscitée en France dans les parages officiels. Aussi Anvers pourrait bien, grâce à la tension actuelle des relations de l'Europe, faire office, pour la Belgique, d'un de ces mauvais paratonnerres qui attirent la foudre sur le toit qu'ils devaient préserver. On doit être surpris aussi des singuliers arguments produits dans la discussion et qui montrent combien la passion, excitée par les débats parlementaires, peut facilement dénaturer les faits les plus palpables. L'honorable général Chazal, orateur des plus compétents du reste, a constamment recommandé le projet de loi au point de vue d'une défense *centrale* et d'un système *concentrique*, cherchant des exemples à l'appui de son opinion en Dalmatie et en Espagne. Mais en vérité on ne comprend pas ce qu'Anvers peut avoir à faire avec une défense *centrale*, car ce port de mer est au contraire dans une situation tout à fait excentrique. Une armée qui y serait ralliée serait sans action sur le reste du territoire et n'aurait d'autre chance que de s'échapper par mer. Cependant la Belgique n'a pas de marine militaire ! Et si l'appui contre la France devait lui arriver de l'Allemagne ou de la Hollande, comme cela est probable, le grand pivot d'Anvers n'aurait aucune utilité, car on ne s'appuie pas à gauche quand on attend des secours de la droite. Dans tous les cas Bruxelles eût été plus central, plus réellement *neutre* qu'Anvers, et, comme siège du gouvernement, plus approprié, sous tous les rapports, au rôle d'une place *unique belge*.

**France.** — On lit dans le *Moniteur* :

« Une indiscretion regrettable a fait publier dans les journaux belges des lettres des maréchaux Canrobert et Niel, qui n'ont plus aucun intérêt depuis qu'une note du *Moniteur*, insérée par ordre de l'Empereur, a résolu la question. Le gouvernement verrait donc avec peine que les journaux français reproduisissent les éléments d'une discussion désormais épuisée. »

Ensuite de cette note, nous croyons devoir ajourner la publication des lettres ci-dessus indiquées et les observations qu'elles nécessiteraient.

**Italie.** — L'armée française d'occupation, organisée depuis le 8 de ce mois et dont le commandement en chef a été confié au maréchal Vaillant, ancien major-général de l'armée d'Italie, se compose des 5<sup>mes</sup> divisions des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps, plus des deux divisions du 5<sup>e</sup> corps; elle comprend donc :

1<sup>o</sup> Un état-major général, général de brigade Jarras chef d'état-major; un lieutenant-colonel, M. Hartang, sous-chef d'état-major; deux chefs d'escadron et quatre capitaines;

2<sup>o</sup> Cinq divisions d'infanterie, occupant différents points : 1<sup>re</sup> division, d'Autemarre, à Milan; 2<sup>e</sup> division, Urich, une brigade à Milan, et la 1<sup>re</sup>, avec l'artillerie divisionnaire, à Bergame; 3<sup>e</sup> division, Bazaine, à Pavie; 4<sup>e</sup> division, Vinoy, à Crémone et Plai-

sance; 5<sup>e</sup> division, Bourbaki, à Parme. Chacune de ces divisions a avec elle ses deux batteries en douze pièces du nouveau modèle;

3<sup>e</sup> Deux brigades de cavalerie : une de lanciers, général de Rochefort; une de husards, général de Lapérouse, à Milan.

A Milan se trouve encore l'état-major du génie, général Coffinières, commandant; l'état-major de l'artillerie, général . . . ; l'intendance, M. Pagès, intendant, et les services administratifs.

Outre cette armée de 50,000 hommes environ, qui occupera jusqu'à nouvel ordre la Lombardie, il y a quelques corps dont le retour n'a pu être effectué, principalement les divisions de cavalerie Desvaux et Partouneaux, en route par le chemin de la Corniche pour rentrer, soit en France, soit en Algérie; enfin les batteries de réserve de l'artillerie et les parcs qui sont à Pavie, ainsi que le matériel de siège qu'on évacue des environs de Peschiera et de Vérone sur Chambéry, par Suze.

La division d'infanterie d'Hugues se trouve aussi à Turin, qu'elle doit incessamment quitter.

Voici quelques détails sur la concentration actuelle des troupes sardes : La 1<sup>re</sup> division (Durando) est répartie entre Monza et Milan; la 2<sup>e</sup> division (Fanti) est cantonnée à Brescia et dans les environs; la 3<sup>e</sup> division (Mollard) occupe Lonato (Lombardie), Desenzano et alentours; la 4<sup>e</sup> division (Cialdini) est à Castenedolo, près Peschiera; la 5<sup>e</sup> division occupe Salò.

Le général Fanti, qui commande la 2<sup>e</sup> division, est appelé au commandement militaire de Brescia et à celui des troupes qui étaient sous les ordres de Garibaldi.

— L'armée de la ligue de l'Italie centrale sera de 40,000 hommes, réunis sous le commandement de Garibaldi, ayant avec lui les généraux Ulloa, Ribotti, Mezzacapo et Pinelli. Dans ce chiffre de 40,000 hommes ne sont pas comprises les forces romagnoles qui se composeraient, d'après une lettre de Bologne, de cinq régiments d'infanterie, forts de 2,000 hommes chaque; d'un régiment de cavalerie, de deux batteries, d'un bataillon de tirailleurs et deux colonnes mobiles sous les ordres du général Roselli.

---

## AVIS

Avec le prochain numéro, la *Revue militaire suisse* commencera la publication d'une RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE DE LA CAMPAGNE D'ITALIE EN 1859, par livraisons paginées à part et de manière à former un volume d'environ 200 pages. Le texte sera accompagné d'une carte stratégique du théâtre de la guerre et de deux plans des batailles de Magenta et de Solferino. Quoique la *Revue* ne soit pas une entreprise de spéculation, elle est obligée, pour subvenir aux frais de cette publication exceptionnelle, de faire un appel supplémentaire de 2 francs à ses abonnés, qui seront perçus à la fin de l'année courante.

Les abonnés qui ne *refuseront* pas le premier numéro de la *Relation* seront considérés comme ayant adhéré à cette condition. Les personnes non abonnées pourront souscrire à la *Relation* séparément au prix de 5 francs.